

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction, tenue le lundi 9 août 2021, à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30) à la salle du Conseil de l'édifice municipal sis au 1300, rue principale, sous la présidence du maire, M. Marc-André Gosselin

Sont présents :

Mme Gaétane Trudel  
M. Benoit Lussier  
M. Jérôme Dionne  
M. Éric De Courval

et Martine Lebeau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Est- absent : M. François Therrien

2021-08-074

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Éric De Courval, appuyé par M. Benoit Lussier d'adopter l'ordre du jour qui demeure ouvert. *Adopté.*

2021-08-075

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021

Il est proposé par Mme Gaétane Trudel, appuyé par M. Éric De Courval d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021. *Adopté.*

- Nous avons reçu l'approbation du MTQ pour l'installation d'afficheurs de vitesse, Ils seront donc installés très prochainement
- Le pavage autour du garage municipal sera refait par Construction et pavage Boisvert et ce, sans frais pour la municipalité.
- Monsieur le maire nous informe que la Sûreté du Québec a fait au moins deux opérations radar sur le Rang11. Ils ont remis bon nombre de billets d'infraction.

2021-08-076

Octroi de mandat de services professionnels pour la réalisation de l'ingénierie préliminaire du projet de collecte et d'assainissement des eaux usées

Considérant l'avis d'infraction du Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) reçu en date du 2 novembre 2010, à l'effet notamment qu'un rejet d'eaux usées dans l'environnement en provenance du réseau de la municipalité avait été constaté;

Considérant les nombreuses démarches effectuées par la municipalité suivant la réception de cet avis d'infraction, dont notamment la production d'une étude de préféabilité et la réalisation de relevés sanitaires sur les installations septiques autonomes, dont les conclusions confirmaient la non-conformité de plus de 50% des installations;

Considérant la nécessité de procéder à des travaux de collecte et d'assainissement des eaux usées pour les propriétés comprises dans son périmètre urbain;

Considérant que la municipalité d'Aston-Jonction a obtenu la confirmation de son admissibilité au Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) pour la réalisation de ce projet;

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) requiert la réalisation d'une ingénierie préliminaire du projet envisagé dans le cadre du volet 1 de ce programme;

Considérant l'appel de propositions réalisé par le service d'ingénierie et infrastructures de la FQM et la recommandation d'octroi de contrat suivant l'analyse des propositions reçues pour la réalisation du mandat d'ingénierie préliminaire;

En conséquence il est proposé par M. Éric De Courval, appuyé par M. Benoit Lussier et **RÉSOLU** à l'unanimité que la municipalité d'Aston-Jonction octroi le mandat de services professionnels pour la réalisation de l'ingénierie préliminaire du projet de collecte et d'assainissement des eaux usées à la firme Stantec Experts-conseils ltée pour un montant total de 75 300,00 \$ (avant taxes). *Adopté*

2021-08-077

Autorisation de signature pour les directives de changements

Considérant la directive de changement 003 – R1 de Pluritec pour le projet Réhabilitation du 10e rang partie Nord-Est, il est proposé par M. Jérôme Dionne, appuyé par Mme Gaétane Trudel d'autoriser la directrice générale à signer le document. *Adopté.*

- Pour le dossier des entretiens de terrains non-conformes, le conseil demande à la directrice générale d'envoyer d'autres constats d'infraction prévus au règlement sur l'entretien des terrains, puisque ceux déjà envoyés n'ont pas portés fruit.

Ratification des comptes payés en juillet 2021

Espace Client	Hydro-Québec	Luminaires juin	362,61 \$
Espace Client	Hydro-Québec	Luminaires juillet	374,69 \$
AD	Raymond Simoneau	Pelouse du 20 juin au 3 juillet (2 semaines) Pelouse du 4 au 17 juillet (2 semaines) Pelouse du 18 au 31 juillet (2 semaines)	1 980,00 \$
AD	Visa	Google (69,48 \$) Ebox (57,61 \$) Ebox (46,07 \$) Ring central (248,20 \$) Dell (666,84 \$) Dell (40,23 \$) Home dépôt (28,72 \$)	1 157,15 \$

COMPTES DU MOIS D'AOUT 2021

6560	Canadien National	Entretien passage à niveau juillet	326,50 \$
6561	Fonds d'information sur le territoire	Mutation 26 496 344	5,00 \$
6562	FQM	Honoraires soutien-technique (1 219,01 \$) Honoraires eaux usées (1 925,28 \$) Honoraires Rue Vigneault (1 062,66 \$) Honoraires réparation de pavage (2 889,78 \$)	7 096,73 \$
6563	Georges Boudreault	Voirie (189,71 \$) Fauchage (3 931.69 \$)	4 121,40 \$
6564	Gaétane Trudel	Achats pour jardin	40,29 \$
6565	Grenco	Location photocopieur	115,26 \$
6566	Marc-André Gosselin	1x Logiciel Blueiris : (87.21\$) 1x Windows 2019 Server : ( 22.32\$) 2x Disques SSD (321.91\$) 1x Rack Mural 4U (55.94\$)	487,38 \$
6567	Médial Service conseil	Forfait semestriel juillet	226,04 \$
6568	Martine Lebeau	Salaire du 27-06 au 10-07 (1 240,93 \$) Salaire du 11 au 24-07 (1 240,93 \$) Salaire du 25-07 au 7-08 (1 240,93 \$)	3 722,79 \$
6569	Megaburo	Compteur noir du 12-06 au 12-07 (44.24 \$) Compteur couleur du 12-06 au 12-07 (58,47 \$ \$)	102,71 \$
6570	Municipalité de Ste-Eulalie	Balayage des rues	362,17 \$
6571	RIGIDBNY	Collecte d'août (2 756,25 \$) Achat de 6 bacs (640,78 \$)	3 997,03 \$
6572	RISl de Bulstrode	Fausse alarme Citadelle	796,64 \$
6573	Ville de Nicolet	Cour municipale 2020	141,28 \$

2021-08-078

Autorisation de dépense pour les comptes payés en juillet et pour le paiement des comptes du mois d'août 2021

Il est proposé par M. Éric De Courval, appuyé par M. Benoit Lussier, que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction ratifie les comptes payés en juillet 2021 et autorise le paiement des comptes du mois d'août 2021, tels que présentés par la directrice générale et secrétaire trésorière. *Adopté.*

INFORMATIONS & COMITES

- M. Marc-André Gosselin nous informe que les membres du nouveau comité de Loisirs sont très actifs. Ils préparent une fête familiale qui devrait avoir lieu en fin de semaine. Ils travaillent également sur la préparation du traditionnel Méchoui. Il y a finalement eu 10 inscriptions au camp de jour.
- Pour ce qui est le RIGIDBNY Mme Gaétane Trudel demandera lors de la prochaine réunion la raison de tous ces bacs brisés lors de la dernière collecte et éclaircira le prix de renouvellement des bacs. Les membres du conseil ont indiqué qu'ils souhaitent que les sapins de Noël soient ramassés aux portes et non pas à un point de dépôt.
- Pour la RISI, Marc-André Gosselin nous informe qu'ils sont toujours à la recherche d'une directrice générale. Il y a également une étude sur le climat de travail.
- Les membres du conseil ont émis le désir de participer à une rencontre de discussion pour un projet réalisable avec l'aide financière PRABAM. Ils se réuniront à cet effet dans les prochains jours.
- Mme Gaétane Trudel nous a informé que la bibliothèque sera fermée pendant tout le mois d'août. Ensuite, si elles obtiennent l'aval de la commission scolaire, la bibliothèque ouvrira le mercredi soir en plus du samedi.
- Pour ce qui est du CDÉ, M. Éric De Courval remercie M. Jérôme Dionne pour son aide lors de la réparation d'un bris d'une petite toiture au dépanneur. Il fait la demande le transfert de 6 500 \$, une partie de la subvention budgétée par la municipalité.

PÉRIODE DE QUESTION

Pas de question du public

VOIRIE & INSPECTION MUNICIPALES

- La directrice générale informe les membres du conseil que les ingénieurs ont en attentes des acceptations de changements d'affectation des subventions de la part du Ministère pour lancer les travaux de réparation d'asphaltage et de changement du ponceau coin Gaudet et Vigneault.

AFFAIRES NOUVELLES

2021-08-079

Demande de dérogation mineure 2021-01

CONSIDÉRANT l'avis négatif du CCU qui a étudié la demande;

CONSIDÉRANT que la grandeur du garage est déjà en dérogation, protégé par un droit acquis ;

CONSIDÉRANT que cette demande n'est pas considérée comme dérogation mineure, compte tenu des dimensions actuelles du garage versus ce qui est permis actuellement ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Jérôme Dionne et appuyé par M. Éric De Courval de refuser la demande de dérogation mineure de Mme Martine Desjardins et M, Matthew Vigneault qui souhaitaient faire un agrandissement de leur garage *Adopté*

- 2021-08-080 Adoption du règlement no 191-2021 décrétant une dépense de 74 682 \$ et un emprunt de 74 682 \$ pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2020
- CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 5 juillet 2021 par Mme Gaétane Trudel il est proposé par Mme Gaétane Trudel et appuyé par M. Éric De Courval d'adopter le règlement no 191-2021 tel que présenté. *Adopté*
- PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'ASTON-JONCTION  
MRC de NICOLET-YAMASKA
- 191-2021 Règlement numéro 191-2021 décrétant une dépense de 74 682 \$ et un emprunt de 74 682 \$ pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2020.
- ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 5 juillet et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;
- Le conseil décrète ce qui suit :
- ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 74 682. \$ pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2020.
- ARTICLE 2 .Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 74 682 \$ sur une période de 5 ans.
- ARTICLE 3. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé qu'il sera budgété, annuellement, durant le terme de l'emprunt, à même la taxation annuelle.
- ARTICLE 4. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.
- 
- Marc-André Gosselin  
Maire
- Martine Lebeau  
Directrice générale
- 2021-08-081 Nomination à titre d'inspecteur- adjoint relativement au règlement de zonage no 155-2016 et administratif no 158-2016
- CONSIDÉRANT l'adoption d'un plan de transition écologique à l'échelle de la MRC Nicolet-Yamaska ;
- CONSIDÉRANT l'action d'engager des agents cours d'eau pour la période estivale afin de réaliser des visites chez les propriétaires riverains pour les informer de la réglementation et vérifier le respect de la bande riveraine ;
- CONSIDÉRANT que le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) a offert ses services pour la réalisation de ce mandat à 20 000\$ par année à l'échelle de la MRC Nicolet-Yamaska;
- CONSIDÉRANT que la MRC Nicolet-Yamaska a retenu les services du CRECQ pour la réalisation de ce mandat;
- CONSIDÉRANT la concordance des règlements d'urbanisme au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC et l'intégration des exigences concernant la protection des rives, du littoral et des zones inondables ;
- CONSIDÉRANT que l'application de ces règlements d'urbanisme est notamment confiée à un fonctionnaire désigné ou un fonctionnaire désigné adjoint ;
- En conséquence

Il est proposé par M. Jérôme Dionne, appuyé par Mme Gaétane Trudel et unanimement résolu par ce conseil de désigner madame Marie Beaubien comme fonctionnaires (inspecteurs) adjoints pour l'application des règlements no. 155-2016 et administratif no 158-2016. Leurs pouvoirs et fonctions seront restreints et réservés aux actes suivants :

- visiter, examiner et inspecter toute propriété pour constater si les dispositions de la réglementation d'urbanisme sont observées ;
- émettre et signer des avis d'infraction (avis de courtoisie) au propriétaire foncier pour le non-respect d'une bande riveraine le long des cours d'eau ;
- émettre et signer des constats d'infraction au propriétaire foncier qui a été visité et informé pour le non-respect d'une bande riveraine le long des cours d'eau à l'été 2020 et qui est, pour une seconde année, toujours non conforme. *Adopté*

2021-08-082

Résolution d'appui à la semaine de la sécurité ferroviaire

CONSIDÉRANT que la semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu du 20 au 26 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens ;

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire ;

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser ;es gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Mme Gaétane Trudel, appuyé par M. Jérôme Dionne et résolu d'appuyer la Semaine de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 20 au 26 septembre 2021. *Adopté*

- Mme Gaétane Trudel donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 192-2021 uniformisé concernant la garde des animaux dont le projet est présenté ;
- M. Éric De Courval donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 193-2021 Règlement omnibus modifiant le Règlement général harmonisé RM-2020 et le Règlement n° 159-2016 sur la prévention et la protection contre les incendies dont le projet est présenté ;

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, MARTINE LEBEAU, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour couvrir les dépenses décrétées par la résolution numéro 2021-08-076, 2021-08-078 et 2021-08-080 inscrites au présent procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
Martine Lebeau  
Directrice générale et secrétaire trésorière

2021-08-083

Clôture de la séance

M. Éric De Courval propose la levée de la séance vingt-deux heures deux minutes (22 h 02).

\_\_\_\_\_  
Marc-André Gosselin  
Maire

\_\_\_\_\_  
Martine Lebeau  
Directrice générale et secrétaire trésorière